Certificat national d'intervention en autisme **[1]**

Décret n° 2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme
Journal officiel lois et décrets - N° 0201 du 18 août 2020
Ce décret vise à renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Ce texte définit également les modalités de formation et de certification nécessaires à l'obtention de ce certificat.
Consulter le décret (Journal officiel lois et décrets) [2]

Arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré
Journal officiel lois et décrets - N° 0201 du 18 août 2020
Consulter l'arrêté (Journal officiel lois et décrets) [3]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/certificat-national-dintervention-en-autisme
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/8/17/SSAA2010156D/jo/texte
[3] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/8/17/SSAA2010261A/jo/texte